

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

---

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Retiré

### AMENDEMENT

N° CF97

présenté par

M. Rolland, M. Sermier, M. Cattin, M. Masson, M. Leclerc, M. Bony, M. de Ganay, M. Dive,  
M. Reda, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Kamardine et M. Deflesselles

-----

#### ARTICLE 1ER A

#### RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 21 par les mots :

« et de montagne ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le rapport annexé et approuvé par la loi afin d'y apporter des précisions permettant de souligner différents aspects importants pour les territoires de montagne. Ainsi, la citation de la montagne, incluse dans la rédaction de l'alinéa 21, trouve sa justification dans la spécificité montagne reconnue par la loi modifiée n° 85-30 du 9 janvier 1985.